

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 25 Avril 2013

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Etaient présents : BAUER Caroline, DUCLOS Liliane, ERTZINGER Pierre, HOHL Jacky, CRONIMUS Georges, KLEIN Sylvie, FROEHLICH Jacques, GOETZ Jean-Marc, RUDLOFF Jean-Louis, BERGER Jean-Marie, FELDEN Jean-Luc,

Absent excusé : SCHILDKNECHT Jean-Michel, MULLER Charles, WEISSGERBER Pierre,

OBJET : Approbation du Procès-verbal du 27 mars 2013

Il est pris acte d'une erreur de dénomination dans la délibération concernant les restes à réaliser : les recettes au compte 45827 pour un montant de 22 018,36 € concernent la Paroisse Catholique. Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

OBJET : Nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire et modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains en date du 25 mars 2013 proposant une nouvelle répartition des sièges du Conseil Communautaire et la modification des statuts subséquente,
Vu la proposition des statuts modifiés,
Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Approuve la création de 8 sièges supplémentaires de délégués au Conseil communautaire, portant le nombre de sièges de 34 à 42,
- Approuve la répartition suivante des 42 sièges entre les communes membres :

Communes	Population municipale (sans double compte)	Nombre de délégués
Dambach	796	2
Gumbrechtshoffen	1 191	2
Gundershoffen	3 525	5
Mertzwiller	3 488	5
Mietesheim	667	2
Niederbronn-l-Bains	4 366	6
Oberbronn	1 528	3
Offwiller	817	2
Reichshoffen	5 518	7
Rothbach	469	2
Uttenhoffen	175	2
Windstein	172	2
Zinswiller	802	2
		42

-approuve la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains, comme suit :

Article 5 : Administration

La Communauté de Communes est administrée par un Conseil composé de 42 délégués répartis entre les communes membres selon le critère de population suivant :

- Communes de moins de 1 500 habitants : 2 délégués
- Communes de 1 500 à 2 999 habitants : 3 délégués
- Communes de 3 000 à 3 999 habitants : 5 délégués

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 25 Avril 2013

- Communes de 4 000 à 4 999 habitants : 6 délégués
- Communes de plus de 5 000 habitants : 7 délégués
-

Chaque commune disposera donc du nombre de délégués suivant :

Communes	Nombre de délégués
Dambach	2
Gumbrechtshoffen	2
Gundershoffen	5
Mertzwiller	5
Mietesheim	2
Niederbronn-I-Bains	6
Oberbronn	3
Offwiller	2
Reichshoffen	7
Rothbach	2
Uttenhoffen	2
Windstein	2
Zinswiller	2
	42

- Prend acte qu'en l'absence d'accord des communes membres à la majorité qualifiée sur cette proposition, le nombre de délégués et la répartition prévus par la loi en cas de désaccord s'appliqueront de plein droit et les statuts seront modifiés en ce sens.

OBJET : Rapport annuel du SDEA – année 2012

Monsieur Georges CRONIMUS, membre la commission géographique, présente le rapport annuel du SDEA pour l'année 2012.

Le Conseil municipal, après avoir entendu, donne acte de la dite présentation.

OBJET : formation des élus du 1^{er} juin 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal une demi-journée de formation le samedi 1^{er} juin 2013 suivant le programme ci-dessous :

- De 9 heures à 10 heures : présentation du Syndicat des Eaux de Reichshoffen et environ par le Président Jacques DIEMERT
- De 10 heures à 11 heures : présentation du SCOTAN par la Directrice Géraldine STAERLE
- De 11 heures à 12 heures 30 : visite de la nouvelle station intercommunale d'épuration sous la conduite du maire de Gundershoffen, Claude MUCKENSTURN.

OBJET : mise à disposition d'un agent – Commune de MIETESHEIM

Monsieur le Maire expose que Monsieur PLONKA Claude intervient à la demande de la Commune de MIETESHEIM en soutien pour les affaires budgétaires 2013.

L'agent ayant donné son accord, Monsieur le Maire propose de formaliser cette mise à disposition.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

1°) d'approuver la mise à disposition de la Commune de MIETESHEIM de Monsieur PLONKA Claude à raison d'un quota de 14 heures pour la période de mars à avril 2013.

2°) le décompte définitif des heures de mise à disposition sera établi à la fin de la mission sur la base de l'indice majoré 658 charges patronales comprises.

3°) le montant de la mise à disposition s'établit à :

- Traitement mensuel brut : 3 920,89 €
- Charges patronales : 1 461,63 €
- Total mensuel : 5 382,52 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN DU 25 Avril 2013

- Coût de la mise à disposition : $5\,382,52 \text{ €} * 14 \text{ heures} / 151,67 = 496,84 \text{ €}$
- 4°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention spécifiant les modalités de mise à disposition.

OBJET : Subvention ravalement de façades

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante :

- Monsieur LAUTH Antoine, 3, rue des Hirondelles : 304,90 €

OBJET : Contrat de mise à disposition – agent administratif

Le Conseil municipal,

Considérant le surcroît de travail dans les services administratifs

Après avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

1°) de souscrire avec ALTERNANCE un contrat de mise à disposition d'un salarié intérimaire pour la période du 01/05/2013 au 31/07/2013.

2°) d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien général et espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien général et espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUMBRECHTSHOFFEN
DU 25 Avril 2013**

OBJET : Diverses informations

Monsieur le Maire informe les élus que la cérémonie du 8 mai aura lieu à Engwiller et que la réunion concernant le nouvel aménagement de la forêt aura lieu le 29 avril à 15 heures en mairie.

Monsieur Jacques FROEHLICH propose d'informer la population à travers Mairie-Infos de la mission de piégeur qui est confiée au chasseur Bernard SIMON.

Fernand FEIG	ERTZINGER Pierre	BAUER Caroline	DUCLOS Liliane	FELDEN Jean-Luc
BERGER Jean-Marie	FROEHLICH Jacques	MULLER Charles Excusé	GOETZ Jean-Marc	HOHL Jacky
CRONIMUS Georges	WEISSGERBER Pierre Excusé	RUDLOFF Jean-Louis	KLEIN Sylvie	SCHILDKNECHT Jean-Michel Excusé